

18 FR.  
PAR AN.

## LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.  
LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

## ABONNEMENTS.

	Lyons.	Rhône.	Dép. <sup>ts</sup> .
Un an . . . .	18 »	24 »	30 »
Six mois . . .	9 »	12 »	15 »
Trois mois . .	4 50	6 »	7 50

## ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.  
A PARIS, chez LEZOLIVET et Comp<sup>agnie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires;  
BUREAUX, rue Centrale, 3.

## RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.  
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

## ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.  
(Affranchir.)

## ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.  
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.  
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Lyon, 26 avril.

En vertu de la loi rendue par l'Assemblée nationale, le 20 courant, et promulguée au *Moniteur*, les citoyens sont avertis qu'ils peuvent afficher, crier, vendre, distribuer, jusqu'au 13 mai, jour des élections, tout écrit, journaux ou circulaires, SANS AUTORISATION AUCUNE.

Ils n'ont pour toute formalité, qu'à déposer un exemplaire à la mairie de la commune. Il faut que les écrits, autres que les journaux, soient signés de leurs auteurs.

## Avis du Comité Central.

Lyon, le 26 avril 1849.

Citoyen rédacteur,

Le comité central démocratique du Rhône, vous prie au nom du trésorier dudit comité, d'avertir les citoyens qui auraient reçus des listes de souscription pour couvrir les frais de propagande électorale, d'avoir à les rapporter, rue Stella, 5, dans la journée de dimanche, de 4 à 8 heures du soir.

Cette note concerne également les citoyens des divers cantons, qui en auraient reçues, et qui sont dans les mêmes conditions.

Le trésorier du comité central.

C. P. J.

## Avis aux vrais Démocrates.

Hier au soir, un groupe nombreux a stationné dans la rue, à la porte d'allée de nos bureaux. Ce groupe, qui s'est élevé un moment à plus de mille personnes, a encombré la rue pendant près de quatre heures. Le motif apparent de cette émotion, est la distribution du *Republicain*, qui se fait dans nos bureaux; mais le motif réel, nous en sommes persuadés, n'est connu que de la police secrète, dont on a remarqué de nombreux agents dans la foule. Si nous avons un conseil à donner aux bons citoyens, c'est de s'abstenir complètement de stationner dans la rue, et de se faire ainsi les complices involontaires d'une manœuvre dont les résultats pourraient être funestes à notre cause.

Les partis royalistes, quoi qu'ils en disent, ne s'appuient que sur la violence et le mensonge. La calomnie est leur argument le plus solide et l'argent le moyen le plus efficace qu'ils aient à leur disposition.

C'est grâce à leurs sacs d'écus qu'ils répandent à profusion dans les petites localités ces ordures et ces infamies pour lesquelles un parti qui se respecte n'a que dédain et mépris.

Si l'on considère que la plupart de ces adversaires de toutes réformes, du moins les meneurs de la réaction, sont en partie des traîtres de Waterloo, des héritiers de ceux qui pendant 15 ans, — sous la première République, — ont

constamment rêvé l'asservissement de la patrie et l'assassinat des patriotes; tous ces transfuges à qui Napoléon, en relevant le trône, la noblesse et le clergé, s'est empressé de rendre les châteaux que le Peuple leur avait repris après les avoir chassés, en expiation des crimes et des brigandages dont il avait été pendant si longtemps la victime patiente.

Si la réflexion s'arrête sur la source des richesses de la plupart, on reconnaît que leur force initiale est dans ce vol légal fait à la France sous le nom d'impôt d'un milliard, payé par la patrie comme complément de sa honte.

Ce sont les hommes du milliard qui ont livré notre France à toutes les douleurs politiques et sociales. Ce sont encore ces mêmes hommes qui sous la Restauration voulaient courber tout un Peuple sous le joug de l'encensoir et étouffer l'intelligence nationale avec une immense calotte de prêtre; ce sont encore eux qui, en 1823, ont mis une armée française au service des moines d'Espagne. Les baïonnettes de la France ont été croisées contre la liberté d'un peuple voisin et ont rétabli au-delà des Pyrénées la couronne du parjure, le blason du noble, l'insolence du prêtre et la vermine du mendiant. Tout comme aujourd'hui nous allons au-delà des Alpes mettre le drapeau de la République au service de la tiare papale et combattre encore la liberté du Peuple au profit de ces eunuques soupçonneux et ignorants qui ont déclaré les merveilles de la science des inventions du diable.

Le milliard est la première pierre de ce temple de Moloch, qu'on appelle le CAPITAL, où les enfants du Peuple sont constamment sacrifiés à cette divinité barbare par les prêtres du lieu.

Prêtres chrétiens qui prêchez pour l'usure, qu'avez-vous fait de la loi chrétienne qui veut la détruire?

Nobles qui parlez de loyauté, pourquoi chantez-vous les louanges des ennemis de la patrie?

Financiers et poètes de cour qui prenez la défense de la propriété que personne n'attaque, de la religion que vous ne professez pas et comprenez encore moins, de la famille que vous déshonorez le plus souvent par votre libertinage;

Pourquoi faites-vous toutes ces choses? Parce que vous êtes les serviteurs du capital. D'où êtes-vous venus ennemis de la République des travailleurs? Vous êtes issus de ce grand crime, l'impôt du milliard. C'est donc là qu'il faut que le Peuple porte son attention. — Les républicains ne devront voter que pour les candidats qui s'engageront à obtenir cette grande réparation. — Le salut de la République est à ce prix.

Le Peuple, comme nous l'avons annoncé hier, vient d'être saisi encore. Cette fois, c'est pour un article admirable où le citoyen Proudhon démontre avec une grande précision et

et avec une excessive netteté le droit qu'a le Peuple d'organiser la résistance légale. Le pouvoir n'aime pas qu'on attaque cette corde, et cependant quoi de plus légitime? Est-ce le Peuple ou le pouvoir qui est le souverain? Or, du moment que le pouvoir, sortant des voies constitutionnelles, devient oppressif et veut se maintenir malgré son maître, celui-ci a le droit de lui résister, de le renverser même; soutenir le contraire est absurde, et nous ne pensons pas que personne ose le faire.

On nous objectera seulement, et c'est là le grand thème des imbéciles, des peureux ou des hypocrites, que la résistance n'est légitime qu'autant qu'elle est exercée par la majorité de la nation. Jamais on ne vit la majorité d'un pays se soulever, quelque accablante que fût la tyrannie. La masse souffre, se plaint, gémit, mais elle se laisse garotter. Il n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes de prendre l'initiative au nom de tous; et, chose remarquable, lorsque leurs nobles efforts sont couronnés de succès, ils ont l'approbation générale. C'est qu'ils sont le bras viril et intelligent de la majorité.

Qui a fait la révolution de 89? Une faible portion de la population de Paris. La France a-t-elle protesté? loin de là, elle a béni les vainqueurs et profité des fruits de la victoire.

Les révolutions de 1830 et 1848, faites également par une poignée d'hommes, ont été sanctionnées immédiatement par l'universalité du pays qui les trouvait parfaitement justes, mais dont la majorité n'y eût jamais concouru d'une manière active. Aussi trouvons-nous bien ridicule l'expression de *minorité violente* que les royalistes appliquent aux révolutionnaires. Elle décele une excessive mauvaise foi ou une ignorance profonde. Nous désirerions vivement voir traiter cette question des majorités par la plume nerveuse et concise du citoyen Proudhon.

## Insultes à l'armée.

Concitoyens de l'armée, voulez-vous savoir comment vous traitez ceux qui vous demandent de verser jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour sauver leurs privilèges ou les aider à renverser la Constitution et la République? Vous devez ramper comme le ver de terre, et « plus humble qu'un vermisseau, » devant vos chefs, n'importe ce qu'ils vous commandent, et au nom de qui ils vous commandent. Vous ne devez pas être « maître de vous-même » et vous n'avez pas le droit « de réfléchir et de résoudre, » sans quoi vous n'êtes que des criminels et des fainéants. « Hors de ces conditions, » c'est-à-dire si vous n'êtes pas « plus humble qu'un vermisseau, » et si vous vous avisez « de réfléchir et de penser, » vous n'êtes plus que des brigands.

Peut-être ne voudrez-vous pas croire que l'insolence de vos ennemis et des nôtres puisse aller jusque-là. Eh bien!

## FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 27 AVRIL.

LES

## QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

V.

L'arsenal souterrain.

(Suite.)

— Pauvre enfant, si je pouvais te donner de mon courage, de ma confiance! Car j'ai toujours été ferme dans ma croyance, moi! Et maintenant je la sens en moi plus que jamais... Oui, quand je regarde le prisonnier, je vois, comme j'ai vu une vive lumière venait tout à coup m'éclairer, que c'est bien là le fils de Louis XVI!

— Oh! moi aussi, quand je le contemple... Quand nous sommes là-bas, enfoncés dans le taillis, et que mes yeux s'attachent sur sa fenêtre... sa tête blonde se détache seule sur l'ombre de la chambre; et dans cette ombre, il me semble voir les emblèmes de son rang qui se dessinent autour de lui; il me semble voir les fantômes de sa famille qui planent tour à tour sur sa tête. Toute son existence se rappelle alors à ma mémoire.

— Existence marquée de souffrances sans nom!  
— Ce Temple où il était si enfant! A cet âge de bonheur pour les autres êtres, lui, captif, maltraité, n'avait pas même le jour qui nous éclaire; il ne pouvait voir le ciel qu'en songe!... Le plus à plaindre de sa famille, il ne recevait pas la mort d'un coup de hache, il la sentait venir lentement, et frapper sur la

Voir le *Republicain* du 9 mars au 26 avril.

faiblesse de l'enfance tous les coups de la douleur... Sa délivrance! ce fut une autre calamité: il ne grandit que pour comprendre son sort et juger de l'injustice qui le condamnait, lui, le premier parmi les grands, à l'exil, à la misère... Puis, le retour dans son pays... Alors sa famille est remontée sur le trône, a retrouvé les honneurs suprêmes, et il subit, lui, un procès infamant, comme fou, comme imposteur... Il passe quatre années entières en prison... Et maintenant, le voilà trop heureux de trouver un refuge à sa grandeur dans des murs solitaires, et de s'abriter dans une tour avec les hirondelles de ce rivage!

— Paix!... ne parle pas ainsi... Tout cela est trop vrai... et fend le cœur!

— Conçois-tu tout ce que ces images qui l'entourent reflètent sur lui d'intérêt, de gloire et de charme! et ne penses-tu pas que j'aie dû lui donner mon âme tout entière!

Cependant les deux dames, les yeux avidement fixés sur le chemin du château, ne voyaient rien apparaître de ce côté.

— Eh bien! reprit Mme de Forban, aime-le, ma fille, aime-le, puisque cela était dans ta destinée. C'est entre vous un lien sacré, éternel... Et quand le prince arrivera à sa haute fortune, elle deviendra aussi ton partage.

— Mon Dieu, quel rêve! dit Edith le visage rayonnant d'autant d'orgueil que d'amour... Prends garde, ma bonne amie, ne me redds pas tout à fait insensée.

— Vois-tu, la voiture est prête; ce soir même nous allons partir, voler à Paris... Une fois là, entouré d'amis puissants, dont la noblesse l'élève déjà sur le pavois, penses-tu donc que le prince légitime puisse rester si près de son palais, si près de son trône, sans y reprendre sa place; que la nation puisse demeurer toujours aveugle et trompée?... Ce serait douter de la France! ce serait douter de Dieu même!

— Oh! c'en est fait, s'écria Edith en se jetant au cou de son amie, oui, ta confiance me gagne!... je me sens renaître!... j'aime avec bonheur! j'espère comme toi!

Ces deux femmes également aimantes, exaltées, reportèrent encore sur la route du château leurs yeux où brillait une larme

d'extase.

Mais à cet instant, entendant tout-à-coup à côté d'elles des éclats de rire lourds, communs, elles se levèrent en tressaillant.

Un homme chancelant sur ses jambes, le visage aviné, venait par le sentier qui descendait du petit cabaret situé sur la butte voisine; il riait et faisait des gestes pour lui seul, comme les gens ivres... Sa vue ne fit d'abord aucune impression sur Edith et sa compagne, qui le prirent pour le premier passant venu... Mais lorsqu'il approcha, elles reconnurent en lui le prisonnier de la tour... le prince royal!

Edith jeta un cri sourd et s'appuya sur le tronc du platane. Mme de Forban pâlit et entourait la jeune fille de ses bras, comme pour la défendre d'un danger qu'elle ne définissait pas encore. Le jeune homme les aperçut en cet instant et vint droit à elles.

— C'est vous, dit-il en regardant Edith, c'est vous la jolie fille, qui, depuis tantôt six mois, me faites la cour par la fenêtre!... Encore plus gentille de près que de loin! Laissez-moi vous embrasser, pour que je vous trouve tout à fait charmante. Il avait avancé d'un pas à chaque mot, et tendait vers Edith frémissante des bras balancés dans l'ivresse.

Il reprit:

— O ma bergère!... non, ma princesse, car je suis prince... quand vous veniez si souvent rôder dans la campagne, c'était pour moi... pour mes beaux yeux... oui, je suis beau garçon, c'est tout ce qu'il y a de sûr... Vous apportiez au pied de ma tour des bouquets de fleurs... moins fraîches que vous!... toujours des lis... Je ne sais pas pourquoi tout le monde me donne des lis...

Il réfléchit un moment, et reprit d'un air capable en s'adressant à Edith:

— Ah! j'y suis maintenant... je devine... des lis, ça veut dire que vous m'aimez! Et moi donc! je ne suis pas cruel, j'ai copié pour vous les plus belles phrases de mes livres... C'était le cœur qui parlait, ma toute belle!

voilà les propres paroles de ce journal, qui nous reproche amèrement d'avoir conquis pour vous, comme pour tous les Français, les droits de citoyen que vous allez bientôt exercer. Il se nomme le Dix Décembre, journal de l'ordre, et passe pour recevoir ses inspirations directement de l'Élysée-National. Nous citons textuellement :

Tant que la guerre sera une nécessité des sociétés humaines, le soldat honnête demeurera PLUS HUMBLE QU'UN VERMISSEAU devant l'ordre et l'obéissance. Si le soldat était maître de lui-même, s'il lui était donné de réfléchir et de résister, il ne serait qu'un LONG CRIME et un LONG FAINEANTISE.

Hors des conditions supérieures de l'ordre et de la hiérarchie, le soldat n'est plus qu'un BRIGAND qui doit compte du sang qu'il verse.

Suivant nous, c'est une grande faute, c'est un acte de faiblesse, c'est un manquement aux principes de l'ordre, d'avoir ouvert aux soldats l'urne électorale. C'est mettre dans leur esprit un germe de doute, et d'indécision; c'est amoindrir leur sacrifice; c'est un acheminement vers les tristes coutumes du Bas-Empire.

Ce journal termine en disant que « si les soldats devaient se laisser ramollir le cerveau » par les idées socialistes, c'est à-dire réfléchir, penser et avoir une opinion comme tous les citoyens, ils deviendraient des lâches.

De telles insultes n'ont pas besoin de commentaires : nous les lisons donc sans réflexions à la connaissance de nos frères de l'armée. C'est à leur cœur français, c'est au sentiment d'honneur si profondément gravé en eux à montrer par une vigoureuse profession de foi socialiste qu'ils entendent être quelque chose que d'humbles vermisseaux, des machines n'ayant pas même le droit de penser, et des brigands qui ne sont pas dignes de jouir de leurs droits d'homme et de citoyen.

(Le Peuple.)

### Correspondance du Républicain.

#### TRAVAUX DU COMITÉ CENTRAL DE LA SEINE.

Paris, 23 avril 1849.

#### Élections de la Seine.

Il est midi. Nous sortons du comité, ou plutôt du *Conciliabule*; car c'en était un véritable, qui avait pour objet de dresser la liste des candidats démocrates-socialistes pour le département de la Seine. Nous sommes encore sous le coup de l'émotion produite sur nous pour cette réunion solennelle, qui n'a pas duré moins de trente heures, et dans laquelle toutes les questions de l'ordre politique et social ont été posées et résolues avec un calme, une maturité, un talent et une éloquence qu'on n'est pas habitué à trouver, même au sein des assemblées législatives, où les discussions sont trop souvent, malheureusement pour le Peuple, aussi bruyantes que stériles.

Mais n'anticipons point sur la narration des faits, et avant de dire ce qui s'est passé dans la salle des Concerts de la rue Lamartine, du dimanche à huit heures du matin jusqu'au lundi à midi, en présence de deux cents personnes, qui n'ont pas donné une minute de repos et n'ont pris que deux légers repas, pour se consacrer tout entières au grave mandat qui leur était confié, racontons aussi brièvement comment le Peuple de Paris, dans son admirable sagesse, a cru devoir procéder pour arriver au triomphe probable de la sainte cause de la liberté et du droit.

Dès que le décret qui fixe au 13 mai prochain les élections pour l'Assemblée législative eût été inséré dans le *Motivateur*, les citoyens des quatorze arrondissements de la Seine se réunirent en comités sous des bureaux provisoires, et discutèrent rapidement avec un ensemble et un ordre admirables les moyens d'assurer la nomination des candidats démocrates-socialistes, en conciliant la souveraineté du Peuple avec la discipline indispensable à tout parti qui ne veut pas échouer.

Après des discussions simultanées, et aussi intelligentes qu'expéditives, tous les arrondissements décidèrent que des délégués, nommés par les électeurs à raison d'un délégué par mille électeurs inscrits, seraient chargés de former un comité central chargé de préparer les élections, et d'assurer la nomination de citoyens dignes, par leurs lumières, leurs antécédents et leur patriotisme, de faire des lois sus-

ceptibles de résoudre les grands problèmes à l'ordre du jour, et qui divisent si profondément la société actuelle.

Les délégués furent nommés, et dès le lendemain le comité central fonctionnait.

La première séance fut marquée par de hautes questions de principes qui soulevèrent des discussions vives, lumineuses et graves. Le comité agirait-il révolutionnairement en faisant lui-même la liste, qu'il ne ferait ensuite que recommander à la sanction des électeurs? Ou bien demanderait-il à chaque arrondissement de présenter 28 candidats et se bornerait-il ensuite à choisir dans la liste générale les 28 candidats définitifs en procédant par élimination? Ces deux systèmes mis en présence divisèrent profondément les membres du comité. Un grand nombre d'orateurs jeunes, intelligents et habiles dans la parole, et très versés dans l'histoire, la législation ou la tactique des partis, furent successivement entendus et religieusement écoutés. La partie révolutionnaire de l'Assemblée eut d'éloquents défenseurs, qui s'appliquèrent surtout à faire comprendre que le seul moyen d'éviter les candidatures dites de clocher, en province, et qu'à Paris on appelle candidatures de quartiers, que le seul moyen d'assurer une représentation digne de la capitale de la France, c'est à-dire de la tête du monde civilisé, c'était que le comité, moins sujet que les électeurs directs aux influences particulières, fit lui-même la liste de candidats, en ayant soin de s'entourer de toutes les lumières qui pourraient éclairer son choix. De leur côté, les partisans de la présentation par arrondissement plaidèrent avec beaucoup d'énergie et d'éclat la cause du suffrage direct, même pour les prises en considération et à ceux qui leur opposaient les dangers du fédéralisme, ils opposaient, non sans fondement apparent, que l'action du comité, telle que l'entendaient les révolutionnaires, serait la confiscation d'un droit, et que ce n'était pas la peine de tant crier contre le cit. Genoude, si les républicains devaient lui emprunter son vote à deux degrés.

Mais à cet argument, qui paraissait, au premier abord, sans réplique, les partisans de l'initiative du comité répondirent qu'il ne s'agissait pas, comme dans le système de M. de Genoude, de vote définitif par les délégués, mais seulement d'une sorte d'avis, et qu'après comme avant la présentation, les électeurs restaient dans toute leur souveraineté, puisqu'ils étaient parfaitement libres, s'ils le jugeaient à propos, de rejeter en totalité ou en partie, les candidats portés sur la liste.

Enfin, après huit jours de luttes et à la suite, nous l'avons dit, d'un véritable tournoi d'opinions, les partisans de la présentation par arrondissement furent décidément vaincus, et le comité décida, à une majorité considérable, qu'il prendrait l'initiative et dresserait lui-même la liste des candidats présentés à la sanction du Peuple.

Mais alors une grave scission, effort suprême du fédéralisme, se déclara dans l'assemblée. Quelques délégués déclarèrent formellement qu'ils avaient reçu un mandat impératif de leurs commettants, et que la présentation par arrondissement étant écartée, ils étaient forcés de résigner leurs fonctions. Des dénégations formelles furent opposées, et la majorité des mandataires déclara de la manière la plus catégorique que leurs pouvoirs s'étendaient jusqu'à la présentation de la liste, et qu'ils avaient même reçu sur ce point d'une partie du Peuple l'investiture la plus nette. Mais les scissionnaires n'en persistèrent pas moins dans leur détermination, et le comité se trouva, par leur opiniâtreté, dans une situation qui pouvait tout compromettre et assurer la triomphe de nos ennemis.

La sagesse de l'Assemblée conjura ce malheur. Pour aller, autant qu'il était en elle, le respect dû à la conscience de certains membres avec les nécessités de la discipline et dans l'ensemble dans les votes, l'Assemblée décida que les scissionnaires soumettraient leurs scrupules aux arrondissements qui les avaient nommés, et que le comité tout entier assisterait aux réunions pour faire approuver par le Peuple

l'opinion qui avait prévalu.

Les scissionnaires se soumièrent à ce terme moyen; ils firent plus; avec une loyauté qui les honore, ils promirent non seulement de joindre leurs efforts à ceux de leurs adversaires pour faire confirmer leur mandat, avec une extension nouvelle, mais ils s'engagèrent, si les arrondissements persistaient dans ce qu'ils croyaient leur première détermination à ne travailler, dans la limite de leur influence individuelle, que pour la liste adoptée par le comité. Touchant exemple de ce que peut sur de nobles cœurs l'amour du Peuple et de la patrie.

Deux jours ne s'étaient pas écoulés que les électeurs démocrates socialistes comprenant toute l'importance et de la décision qui avait été prise et du besoin de rester unis, avaient adopté les résolutions prises par le comité et levé les scrupules honorables de quelques-uns de ses mandataires.

A partir de ce moment, le comité a pu se livrer tout entier aux grandes questions de garantie que devaient offrir les candidats en présence de l'agitation qui travaillait l'Europe, et de la situation intérieure du pays. Si simples qu'elles paraissent au premier abord, les conditions qui ont fait la base des candidatures démocrates-socialistes, n'ont pas cependant occupé moins de huit séances, tant on a voulu laisser en entier à chaque membre, la liberté de discuter largement la question de savoir si on agirait politiquement en prenant deux ou quatre candidats sur les vingt-huit dans les républicains, dans du palais national, ou si, posant carrément en face du pays, le parti démocrate-socialiste, on ne ferait aucune concession de personnes dont l'exclusivisme entraînerait une échec, que du reste le comité redoute peu.

L'exclusion a définitivement prévalu et à la suite d'une séance qui, ainsi que je vous le disais au début de cette lettre, a duré vingt-huit heures sans interruption, le comité a décidé par son vote, la présentation au Peuple des candidats suivants, que les délégués sans exception et qu'elles qu'eussent été jusque là leurs préférences, se sont engagés à approuver et à l'exclusion de tout autres dans les réunions électorales qui puer à vont suivre.

Il est bon de remarquer que la liste ne porte à dessein que 26 noms au lieu de 28, parce qu'il a été maintenant décidé qu'on laisserait deux noms en blanc pour être remplis plus tard par un sous-officier et un simple soldat. C'est à la fois une protestation contre les grosses épaulettes de la rue de Poitiers et une marque de sympathie donnée au prolétariat de l'armée.

### Revue des Journaux de Lyon.

Le *Salut Public* ne veut pas que les révolutionnaires ébranlent le gouvernement des Barrot, Faucher et Falloux, sur lesquels repose la société actuelle, et... les places au conseil de préfecture. « Le pays, dit-il, ne veut plus écouter les gens dont le métier est d'exploiter les révolutions. » Diable! il nous semble que les amis du *Salut Public* s'entendent mieux que nous à ce métier. Il finit en disant « que la France veut s'occuper de ses intérêts. » Nous ne demandons que cela, et de plus nous pensons que le jour où le Peuple tout entier s'occupera de ses intérêts, beaucoup d'usuriers perdront les leurs.

Le *Courrier de Lyon* jette une première pierre dans le champ du suffrage universel; il commence à l'attaquer. Or, comme nous avons remarqué que toutes les mesures liberticides ont toujours été prédites et annoncées par le *Courrier* quelques jours d'avance, nous invitons tous les citoyens français, aux soins desquels est confiée la Constitution, de se tenir sur leurs gardes! et à la première attaque aux lois fondamentales de la République, levons-nous en masse, faisons arme de tout ce qui nous tombera sous la main, et vengeons la patrie de tous ses malheurs...

La *Gazette de Lyon* est ennuyée à lire, il n'y a ni sermon, ni homélie, ni article de monsieur de Bonald; le citoyen archevêque, pas la plus petite indulgence à gagner. Il faut que ses lecteurs se contentent d'une longue lettre

Il fit un mouvement pour prendre la main d'Edith; mais elle le repoussa d'un geste armé de tant d'autorité, de dédain, qu'il fit un pas en arrière.

— Ah! voilà comme vous me recevez maintenant! dit-il. Ce n'était pas là ce que me promettaient vos regards, la belle enfant!

Il montra le cabaret en continuant :

— Est-ce parce que je sors de là!... Ah! oui, c'est vrai, je viens... de cette bicoque?... C'était de trop bonne heure pour le rendez-vous... j'ai été me rafraîchir un peu... faut pas y faire attention!... Le vin et le tabac, voyez-vous, ils m'ont suivi en tous pays; et avec eux, j'ai toujours chassé la tristesse!... On n'oublie pas ses amis!... jamais... jamais ses bons amis!...

Le fer qui était fa vie dans le sein n'est pas plus froid, plus douloureux que la vulgaire réalité qui venait à cette heure tuer dans l'âme d'Edith les illusions les plus chères... Le coup porté par cette déception terrible était aussi celui de la mort.

Mme de Forban, dans une stupeur indicible, regardait cet être repoussant qui était venu remplacer l'idole parée par elle de tout l'éclat de la royauté. Elle ne concevait pas comment avait pu s'opérer ce changement funeste; elle le prenait presque pour une métamorphose causée par quelque démon ennemi, et sentait sa tête se perdre de surprise et d'effroi.

Mais le jeune homme remarqua très bien que ces deux femmes, au lieu de lui répondre, le regardaient avec des yeux effarés et une expression de dégoût visible. Alors, dans l'ivresse où il était plongé, la galanterie fit bientôt place à la colère. Il adressa à Mme de Forban des reproches grossiers sur son âge; à Edith, des propos où sa jeunesse et sa beauté étaient traitées d'une manière plus outrageante encore.

Les deux femmes épouvantées, et conduites par l'instinct qui leur faisait chercher du secours, s'élançèrent sur la butte occupée par quelques petites habitations. Elles se réfugièrent contre le mur, situé au bord de son courant d'eau.

L'étrange personnage courut après elles, le visage empoûtré par une violente impatience, l'œil trouble et étincelant.

Edith, pâle comme la mort, regardait l'eau profonde et bouillonnante à ses pieds, décidée à y chercher, s'il le fallait, un refuge contre l'injure brutale ou la tendresse cynique.

Mais au moment où le jeune homme allait les rejoindre, il passa devant la porte ouverte de la maisonnette d'artisan qui touchait au moulin. Il regarda l'intérieur de ce logis, vide pour le moment, mais pourvu de tous ses ustensiles, et une vive attention parut s'emparer de lui; sa figure changea, le désir haineux, la colère furent tout à coup remplacés par un air de surprise joyeuse et d'un rire benign.

Il sauta le pas de la porte, entra dans la chambre de l'ouvrier absent, qui était fabriquant de sabots, et parut aussitôt vouloir s'y installer. Il passa prestement le tablier de cuir, s'assit à l'établi, puis se mit à creuser un sabot commence.

Edith et Mme de Forban, dès l'instant qu'il ne s'occupait plus d'elles, osèrent le regarder. Arrêtées à deux pas de la porte, elles tendirent la tête et le virent livré à son occupation, qu'elles n'avaient pas encore le temps de s'expliquer.

La figure du jeune homme était insouciant et gaie, et il taillait le morceau de bois en chantant un air du me...

Margot, Margot,  
Ton petit pied me met en joie;  
De perles fines et de soie  
Je voudrais te faire un sabot,  
Margot, Margot,

Puis se retournant, et gesticulant avec le ciseau :

Ma toute belle,  
Vois à tes pieds  
Le plus fidèle  
Des sabotiers.

En même temps, du côté de la maison opposé à celui où se trouvaient Mme de Forban et Edith, débouchèrent trois gendarmes qui s'arrêtèrent en faisant sonner la crosse de leurs fusils. Ils regardèrent d'abord autour d'eux comme cherchant quelqu'un; puis, en voyant dans l'échoppe le jeune homme en riche toilette et tranquillement occupé de son travail, ils partirent d'un

bruyant éclat de rire en s'écriant :

— Ah! Louis XVII! Louis XVII!... le roi de France qui fait des sabots!

Le jeune homme, trop accoutumé à la vue de la force armée pour s'en inquiéter dans l'état d'ivresse où il était, leva gravement le doigt en disant :

— Ne me trouble pas, gendarme! ne me trouble pas dans l'exercice de mes fonctions.

— Enfin, il l'avoue! dirent les trois soldats en chœur.

— Mon Dieu, c'était donc vrai! s'écria Edith d'un accent qui semblait emporter le dernier souffle de sa vie.

— J'ai avoué, dit le jeune homme avec sa physionomie on ne peut plus avinée. C'était pourtant gentil d'être fils de Louis XVI, d'être prince... Mais, d'être sabotier ce n'est pas à dédaigner non plus... Hein, lequel rend le plus d'honneur d'être roi ou sabotier? Le gendarme va nous dire ça... Le gendarme a plus d'esprit que nous, car il nous empoigne... Dis, gendarme, lequel vaut le mieux d'être...

— Assez de discours! dit le brigadier. Le dauphin de France abdique pour redevenir Mathurin Bruneau, fils de son père. Et les soldats, peu jaloux d'attendre que le sabot fût terminé, mirent la main au collet de l'illustre artisan.

A cette vue, Edith jeta un cri et tomba sans connaissance sur la terre.

— Oh! c'est moi qui l'ai tuée! dit Mme de Forban en se penchant sur sa fille chérie et en la couvrant de larmes.

Mathurin Bruneau, condamné à Rouen comme imposteur, sans que cet arrêt pût dissuader de sa naissance royale ses dévoués partisans, après avoir subi quatre années de prison, était dans le château de Mme Rose Ayeuel, qui avait déjà figuré au procès, et il s'amusa à continuer son rôle de prince envers les deux dames qu'il voyait de sa fenêtre, et qu'il jugeait, comme tant d'autres bonnes royalistes, vivement intéressées à son sort.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite au prochain numéro.)

Annuaire, dans laquelle on parle d'une période où les royalistes ont été lâches et dont le comité exécutif aurait profité audacieusement pour débaptiser le quai du non Fulchiron, l'apologiste des journées à 28 sous, pour lui donner celui de J. J. Rousseau, qui n'a jamais eu de rapport avec notre ville; avant Fulchiron elle en censurait Casimir Périer.

La Gazette oublie son passé, et ses vertes diatribes; elle adore ce qu'elle a déchiré et reconquiert avec la seringue qu'elle fait indulgencier, et qu'elle porte aujourd'hui en guise de berge. Ainsi, ne rions pas des choses saintes, attendu qu'on va béatifier l'inventeur du clyso-pompe.

Nous recevons la lettre et la note suivantes, adressées à la Patrie et au Constitutionnel. Les amis du citoyen Eugène Raspail ont cru voir dans une pièce insérée dans ces journaux une provocation à laquelle il leur importait de répondre. Mais des explications ont mis fin au conflit qui existait entre les deux représentants. Voici les deux pièces :

Paris, 22 avril 1849.

Citoyen rédacteur, j'ai vu dans votre journal du 20 avril une déclaration des conseils du citoyen Raspail. Votre vantant vous fera sans doute un devoir d'insérer dans votre journal notre réponse dont la publication est devenue nécessaire après les paroles prononcées par le ministre public dans l'audience du 20 avril.

Je vous prie d'agréer, etc. REYNAUD-LAGARDETTE. Une note communiquée dernièrement à plusieurs journaux par les représentants de la Loire, conseils du citoyen Raspail, déclarant qu'en présence des poursuites dirigées contre le citoyen Raspail, il n'y avait, quant à présent, aucune satisfaction personnelle à lui demander.

Le citoyen Eugène Raspail, notre ami, nous a chargés de nous rendre auprès du citoyen Raspail et de lui dire qu'il se mettait à sa disposition.

Le citoyen Raspail nous a répondu qu'il ne croyait avoir aucune satisfaction personnelle à demander au citoyen Raspail; que, du reste, il s'en était complètement rapporté à l'avis de ses conseillers.

Nous avons prié le citoyen Raspail de se mettre d'accord avec la note rédigée par ses conseillers.

Les conseillers du citoyen Raspail, sur son désir, nous avons été mis en relation, nous ont dit que par ces mots : *Il n'y a, quant à présent, aucune satisfaction personnelle à demander*, ils avaient entendu réserver l'avenir, sans fixer cet avenir, sans préciser la conduite que devrait plus tard tenir le citoyen Raspail, c'est-à-dire, selon nous, que cette réserve était purement illusoire.

En résumé, le citoyen Eugène Raspail s'est mis à la disposition du citoyen Raspail; le citoyen Raspail a déclaré n'avoir aucune satisfaction personnelle à demander au citoyen Eugène Raspail.

Voilà les faits nettement posés. Les témoins du citoyen Raspail, Isidore REYNAUD LAGARDETTE, Alphonse GENT, représentants du Peuple.

### Esprit de l'armée des Alpes.

On nous apprend qu'un jour de la semaine dernière le citoyen Bugeaud appela les divers chefs de corps de la garnison de Lyon et des environs, qui s'y rendirent en tenue de ville. Lorsqu'ils furent réunis, le général leur dit d'un ton douloureux : « Qu'il eût voulu les entretenir d'objets plus graves, mais que, pour le moment, la grande affaire était la propagande socialiste qui a envahi l'armée. Il faut à tout prix, a-t-il ajouté, détruire les effets de cette contagion, dont tous vos hommes sont atteints, redoubler de sévérité, pour empêcher la lecture des journaux démocratiques. J'ai fait une brochure qui combat victorieusement ces mauvaises tendances; elle a été tirée à 15 mille, mais il n'en reste que fort peu; faites-la copier aux sergents-majors, afin que chaque soldat puisse posséder le contre-poison.

Les terreurs qu'éprouve le général Bugeaud sont significatives; nous commençons à croire qu'il désespère de trouver dans l'armée les quatre hommes et un caporal, avec lesquels il pensait enlever Paris.

Tous, tous! Jusqu'au dernier, vont bientôt être frappés de la peste socialiste! Quel malheur! cinq cent mille hommes qui passent armes et bagages dans le camp de la République! que va devenir la réaction, maintenant qu'elle est à découvert?

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur du *Republicain*, Serez-vous assez bon pour donner une petite place dans votre estimable journal, aux conseils tout fraternels et tout démocratiques que vient d'adresser un colonel de la garnison à ses soldats. Je m'empresse de vous les communiquer, afin que la voie de la presse leur donne de l'extension pour la plus grande gloire des anti-socialistes et des amis Transjonnais.

Voici comment s'exprime cet érudit colonel, qui a nom Jacqueminot, dans un ordre du jour de cette semaine :

### ORDRE DU RÉGIMENT.

Le colonel porte à la connaissance du régiment, qu'il a été officiellement informé que des soldats et des musiciens du corps avaient été vus dans les bureaux de ces mauvais journaux de la CRASSE LYONNAISE, REBU DE LA SOCIÉTÉ, véritables LEVAINS de désordre et d'émeutes. Il a été vivement prié de voir des hommes, portant le numéro 6, se souiller dans cette FANGE BOUEUSE des prétendus réformateurs.

Il espère que cela n'arrivera plus et que ceux qui ont été vus, et qu'il connaît, se rappelleront que le devoir du soldat français est de maintenir l'ordre établi, par tous les moyens en son pouvoir et par le sacrifice même de sa vie; mais que JAMAIS IL NE DOIT DESCENDRE DANS L'ARENE DES DISCUSSIONS POLITIQUES, ET SE MELER EN RIEN DE CE QU'IL N'EST POINT APPELÉ A JUGER.

On tiendra sévèrement la main dans les compagnies pour faire ces ser des allures SI PEU HONORABLES pour le soldat français. On signalera ceux qui ne se conformeront pas au présent ordre, qui sera lu à trois appels.

Ecully, 25 avril 1849.

Le colonel Jacqueminot, commandant le 6<sup>e</sup> de ligne.

Je n'ajoute aucun commentaire à cet admirable morceau, il en dit plus que je n'en saurais penser.

Salut et fraternité.

« Un soldat du 6<sup>e</sup> de ligne »

Nous avons vu bien des ordres du jour de ce genre, mais celui-ci dépasse les bornes. Il a fallu foailler tout le vocabulaire pour réunir en un si petit espace un pareil nombre d'expressions choisies. Nous ne nous abaisserons pas à les relever, ce serait une occupation fastidieuse et inutile; mais nous ne laisserons pas passer une maxime qui nous paraît

fort étrange. « Le soldat, dit le cit. Jacqueminot, ne doit pas descendre dans l'arène des discussions politiques, ni se mêler de ce qu'il n'est point appelé à juger. » Cela nous semble une grave erreur. Avant d'être sous les drapeaux, le soldat est citoyen; lorsqu'il a fini son congé, il est citoyen encore; et, à ce titre, non-seulement il a droit, mais il est de son devoir de descendre dans l'arène politique pour défendre ses intérêts, qui sont ceux de tout le monde. Nous disons plus: le soldat, dans les rangs de l'armée, a les mêmes droits et les mêmes devoirs. Lorsqu'il a satisfait aux lois et règlements militaires et aux exigences de la discipline, il rentre dans la vie commune, et peut dès-lors dépenser son temps comme il le juge nécessaire, assister aux réunions publiques, lire les journaux, etc.

L'obéissance passive est une doctrine d'esclaves qui n'est pas faite pour les soldats de la République. Devant l'ennemi, il ne devrait pas obéir à un général qui trahirait la patrie; mais dans l'intérieur, son droit d'examen est plus grand encore. S'il ne réfléchissait pas aux ordres qu'on lui donne, il s'exposerait, en les exécutant, à tourner contre la République les mains qui sont chargées de la défendre. Voilà comment nous entendons la discipline. Nous sommes fâchés de n'être pas d'accord avec le cit. colonel Jacqueminot.

### Bulletin électoral.

Candidats adoptés par le comité démocratique de Saône-et-Loire :

Ledru-Rollin, de la Constituante. — Ménand, de la Constituante. — A. Bruys, de la Constituante. — Victor Heitzmann, ouvrier du Creuzot. — François Landolphe, ex-consul de la République. — Charles Boyssel, ex procureur de la République. — F. Gindriez, ex commissaire de la République. — Auguste Rolland, professeur. — Guillaume Rougeot, vigneron-cultivateur. — Paul Racouchot, propriétaire-cultivateur. — Antoine Bard, notaire. — Ferdinand Janot, caissier aux finances.

La chambre a été saisie dans sa séance, de ce jour d'une demande en autorisation de poursuites contre l'un de ses membres. Chacun s'attendait à une discussion sérieuse; pas du tout. Il s'agissait d'un réactionnaire, et la chambre s'est empressée de refuser l'autorisation demandée contre le cit. Taschereau. S'il s'était agi d'un montagnard, on n'aurait pas eu assez de mains pour voter.

### Correspondance particulière du REPUBLICAIN.

Paris, le 24 avril.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au cumul de fonctions exercées par le général Changarnier, s'est réunie ce matin pour nommer son rapporteur. Après une discussion très longue et très confuse, la majorité de la commission, qui est contraire au projet de loi ministériel, a chargé le citoyen Grévy de présenter le rapport à l'Assemblée.

Les citoyens Ferletier et Félix Grelet, représentants du Peuple, sont partis sans congé.

(Signalés par le *Moniteur*.)

On lit dans le *Moniteur* :

« Le gouvernement a reçu ce soir une dépêche télégraphique de Marseille, datée d'aujourd'hui, qui lui annonce que la flotille expéditionnaire a quitté hier soir, à sept heures, le mouillage des Iles-d'Hyères, par une mer calme et par un très beau temps. »

On lit dans la *Presse*, de Vienne :

« Le bruit s'est répandu ici que le maréchal Radetzki avait dénoncé l'armistice avec le Piémont et qu'il se proposait de reprendre les hostilités, le 20 courant, par les motifs : 1<sup>o</sup> du refus de recevoir une garnison autrichienne à Alexandrie; 2<sup>o</sup> non paiement de la contribution de guerre; 3<sup>o</sup> présence continuée d'Alfani dans la mer Adriatique; 4<sup>o</sup> Rappel du comte Revel. »

### Bourse du 24 avril.

Le bruit court que Dembinski a fait 6,000 prisonniers aux Autrichiens et pris 27 pièces de canon. Son armée est dans les faubourgs de Vienne.

On apprend à regret la mort de l'amiral Le Ray, qui a succombé ce matin à une attaque de choléra.

On déplore aussi la mort de M. de Genoude, qui était déjà bien malade aux Iles-d'Hyères.

Le 5 0/0, laissé à 87, ouvre à 87 40, monte à 87 80 pour finir à 87 65 fin courant, et 87 50 au comptant, avec 65 c. de hausse sur lundi, et 25 c. seulement dans cette bourse.

### Assemblée nationale.

#### Correspondance particulière du REPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 23 avril.

Les divers articles étant adoptés, l'Assemblée décide qu'elle entendra une troisième lecture.

L'ordre du jour est la discussion relative à la demande de poursuite contre le citoyen Taschereau.

La chambre refuse.

La discussion s'ouvre sur la proposition relative à l'exécution de la loi de 1810 sur les mines.

Le citoyen J. Favre en demande l'exécution et l'application des art. 414 et 419 du code pénal.

Le cit. Julien Lacroix déclare qu'il fait partie de la compagnie financière du bassin de la Loire et en défend les intérêts.

L'Assemblée ordonne le renvoi dans les bureaux et décide que l'ordre du jour du 24 appellera la discussion sur l'organisation de la force publique.

La séance est levée à six heures.

Séance du 24 avril. — Présidence du cit. MARRAST.

Une discussion s'engage d'abord sur l'ordre du jour. Quelques membres demandent que l'on discute la loi sur les majorats, dont le 1<sup>er</sup> article a été voté hier; la loi sur l'organisation de la force publique obtient la priorité.

Le cit. Rullière, ministre de la guerre, lit un discours contre le projet rapporté par le citoyen Lamoricière. Il trouve la discussion de la loi inopportune; elle ne pourra être suffisamment mûrie. La loi de 1852

est acceptée par la population, elle est appliquée sagement. Le projet qu'on propose à l'Assemblée désorganise beaucoup et organise peu.

Je ne puis non plus admettre les modifications apportées au mode de composition des conseils de révision. Ces modifications ont le tort de compliquer les opérations.

Le projet propose de créer une réserve par l'envoi, dans les départements, de cadres détachés de l'armée active. Ce système porterait la plus grave atteinte à la discipline de l'armée, à l'esprit militaire. Le ministre termine en demandant l'ajournement.

LE CIT. LAMORICIERE. Je ne répondrai pas au discours que vous venez d'entendre par deux raisons, la première, c'est que l'Assemblée s'est déjà prononcée contre la demande d'ajournement réclamée par le ministre; la seconde, c'est que le ministre s'est attaché à combattre nombres d'idées qui ne se trouvent pas dans notre projet, mais dans divers autres qui ont été élaborés par la commission.

Le cit. Rullière, ministre de la guerre, invite l'Assemblée à méditer sur son discours; il se réserve de le compléter lors de la troisième délibération.

LE CIT. BESNARD. L'honorable rapporteur n'est pas partisan d'une discussion générale; je suis d'un avis tout contraire. Je le déclare d'abord, je viens combattre résolument, et dans son ensemble, le projet du citoyen Lamoricière. On veut, par la cotisation, faciliter à tous les moyens de se libérer de l'impôt du sang; mais alors on ne peut plus avoir recours à l'appel; il en résultera que l'armée comptera beaucoup plus de remplacés qu'aujourd'hui, et qu'elle se composera par conséquent de moins bons éléments.

Dans la constitution que vous avez votée, vous n'avez pas voulu proscrire le remplacement militaire, et cependant voyez ce qui arrivera. Chaque année une loi interviendra, qui pourra, selon les circonstances, faire payer à un père de famille 10, 15, 20,000 francs. (Rires ironiques.) Si c'est là ce qu'on veut, je demande qu'on s'explique et que la commission, confiante dans son système, ose l'envisager dans toutes ses conséquences.

Comme jusqu'ici les revenus mobiliers n'ont pas été soumis à l'impôt, il s'ensuit que l'impôt nouveau pèsera principalement sur la contribution foncière. Et l'on ne prend pas garde que trop souvent la fortune immobilière n'est qu'apparente, grâce qu'elle est par les hypothèques et les non-valeurs. Les infirmes, exempts par nature, seront astreints aussi à payer la cotisation.

L'orateur termine en disant qu'une opération assez importante qui change toutes les bases de notre organisation militaire, dans un moment où l'Assemblée ne peut donner à la discussion toute l'attention, toute la maturité qu'elle exige. Il demande l'ajournement.

LE CIT. FOY. L'honorable préopinant dit qu'avec notre système l'appel n'aurait pas lieu, pour être remplacé par le service volontaire. Si le citoyen Besnard avait lu le rapport de la commission...

LE CIT. LUGNEAU. Il faudrait avoir le temps. (Rumeurs.)

LE CIT. FOY. Du moment où l'on vient le combattre, il me semble qu'on devrait le lire. (Très bien!) Si l'on avait lu notre rapport, on aurait vu que, dans notre pensée, l'engagement volontaire ne suffisait pas à maintenir le niveau du contingent.

On nous accuse de verser dans l'armée, par notre mode de recrutement, les mêmes éléments mauvais qu'en Perse le recrutement; c'est un erreur. Les compagnies qui font le trafic du remplacement démoralisent systématiquement les éléments qu'ils fournissent à l'armée. (Très bien!)

L'Etat a un intérêt tout contraire. L'orateur termine en repoussant l'ajournement.

Le cit. Besnard paraît à la tribune. (La clôture! la clôture!)

LE CIT. LAMORICIERE. La commission ne demande pas la clôture, et le projet ne peut gagner à ce que la discussion continue.

LE CIT. SUBERVIE. Je ne dis pas que le projet de la commission soit mauvais, je ne veux pas me prononcer au fond, mais je dis qu'il est inopportun. Je crois qu'il y a beaucoup à faire dans ce qui a trait à l'organisation de la force publique, mais il faut avant tout bien savoir ce qu'on veut faire.

Le rapport est fort bien fait, mais, en somme, il ne nous donne pas ce que tout le monde demande, une bonne organisation de la force publique.

Le cit. Ludre défend le projet de la commission contre les observations du cit. Subervie. Il faut remarquer surtout qu'il ne désorganise nullement l'armée telle qu'elle est aujourd'hui composée.

Le cit. Randot, revient sur les observations déjà présentées contre le projet.

Si on veut l'égalité en matière militaire, je ne vois qu'un seul moyen de l'établir, c'est de décider que le service est obligatoire pour tous. (C'est cela, à gauche.) Le système qu'on vous propose n'est qu'une combinaison bâtarde qui a les inconvénients de ce qui existe, sans en avoir les avantages.

Le cit. Besnard combat le projet de la commission.

Le cit. Deslongrais parle au milieu du bruit.

Le cit. Cavaignac demande que l'on se prononce pour ou contre.

Le cit. Lamoricière déclare s'associer à son collègue, Cavaignac.

La séance continue.

Souscription recueillie dans les bureaux du REPUBLICAIN pour la distribution gratuite du journal dans l'armée et dans les campagnes.

Cit. Pochet, maire à Ceyzérieux (Ain), 25 francs. — Pour l'ancien-tissement des idées despotiques de Bugeaud, Faucher et consorts, (campagne), 5 fr. — B. F. et sa femme, 5 fr. — Besmat, 2 fr. — Un jeune républicain de 14 ans, 25 c. — Un jeune républicain de 11 ans, 55 c. — Un jeune républicain de 5 ans, 25 c. — Leur père, républicain, 4 fr. — St. Bonnet, de St-Dizier, 25 c. — André pour la section la Fécondité, deuxième versement, 85 c. — B. F., 50 c. — Barillon, socialiste, 50 c. — Berthaud, ami de Raspail, 25 c. — Valermot, 50 c. — Une républicaine rouge, 25 c. — Un anonyme, 50 c. — Le cit. Flavien, républicain de la veille, 25 c.

#### Souscription faite à Chambéry.

Une marquise, 33 c. — Un propriétaire de Saint-Jeoire, 80 c. — Deux garçons épiciers, 50 c. — Quatre citoyens de Rumilly, 4 fr.

#### Souscription recueillie par le citoyen Rémond.

Raffin, communiste, 25 c. — Hentet, démocrate-socialiste, 25 c. — Bassot, ennemi des tyrans, 20 c. — Goillon, anti-Malthusien, 25 c. — Philippe Desvignes, 25 c. — Grobier, 25 c. — Meunier, 20 c. — Gros, 20 c. — Gueria, 10 c. — Riche, 10 c. — Galet, 10 c. — Constant Rapp, 10 c.

Montagny, républicain rouge, 25 c. — Chomeiller, détenu d'avril, républicain, 25 c. — Devaux, rouge, 20 c. — Ogier, démocrate-socialiste, 10 c. — Gros, 10 c. — Antouy, ennemi des réactionnaires, 20 c. — Un anonyme, 15 c. — Gauthier, 20 c. — Chavent, démocrate, 15 c. — Verdella, démocrate, 15 c. — Ennemond, ami de Raspail, 15 c. — Devaux, 15 c. — Pierre Leroux, 15 c. — Lanteinon, républicain, 15 c. — Seur, 15 c.

#### Souscription recueillie par le citoyen Laurent.

Nouellet, 50 c. — Virginie, 05 c. — Croppier, 10 c. — Un proudhonnien, 25 c. — Bonpaste, vorace, 25 c. — Sébastien, républicain rouge, 15 c. — Boudait, 25. — Gagnères Jacques, 10 c. — Lambert, 25 c. — Racine, 15 c. — Pégale, 15 c. — Dupéret, 10 c. — Meugne, 20 c. — Bortet, Tirord, Richerod, 15 c. — Jarcillat, 10 c. — Citoyenne Amélie Perrin, jeune républicaine, 25 c. — Guaity, 20 c. — Gouffier, Dubost, 25 c. — Anonyme, Joannin, Claude Perrin, 45 c. — Monin et Combdouzon, jeune républicain de 12 ans, 45 c. — Gerdinio, 10 c. — Tevenon, 10 c. — Pero et fils, 30 c. — Armand, 10 c. — Bernard-Barret, 25 c. — Beter, 25 c. — Tillon et frère, 50 c. — Coron, Bordon, Ivrod, Gaillot, 60 c. — Charbon Antoine, jeune républicain, 40 c. — Leveau, 40 c. — Catherine Gouffier, jeune républicaine, 10 c. — Charbon François père, 10 c. — Françoise Bounaze, jeune républicaine, 10 c. — Moteiller, Sifflet, Faure, Bualou, citoyenne Sifflet,

Toret, 55 c. — Cognard, 10 c. — Moyne, 50 c. — Bouveirat, 50 c.  
 Total. 61 05  
 Total des listes précédentes, 731 60  
 Total général. 792 65

## Chronique locale.

Le citoyen Tourangin, préfet du Rhône, commandeur de la Légion-d'Honneur et d'une foule d'autres ordres, et pourvu d'un certificat d'infirmité, appelé à Paris pour faire voir ses yeux, a donné force explications, mais n'a pas voulu disputer un journal honnête, se soumettre à la visite des médecins. A ce sujet, un conseiller général nous disait : Parbleu, je le crois bien ! attendu que ce monsieur voit aussi clair que vous et moi. Je l'ai vu lire des dossiers manuscrits avec beaucoup de facilité. Mais nous, disons-nous : le certificat primitif était donc faux ? Alors les articles 145, 146, 147 et suivants du code pénal ont peut-être à intervenir là dedans. Citoyen procureur-général, veuillez donc voir ! s'il vous plaît.

— Le directeur d'une des maisons de tolérance de notre ville qui, dit-on, s'était fait remarquer par ses philippiques contre le socialisme qui nuisait aux affaires, vient de décéder. Au grand scandale des voisins, le clergé, moyennant finances, est venu en grande pompe lui rendre les honneurs dus à son âme, et les divinités du lieu, mêlées aux surplis blancs, formaient dans la rue un curieux assemblage de défenseurs de la propriété, de la famille et de la religion.

O capital, voilà de les coups !

— C'est le 53e de ligne qui remplace à Lyon le 68e, que l'on trouve trop républicain pour rester à Lyon. Eh bien ! l'on se trompe ! nos camarades du 53e ne le sont pas moins.

— Le sieur Auger, fermier des hospices de Lyon, grand courtier électoral du 10 décembre, ayant voulu créer un comité aux Brotteaux, a ouvert la séance en déclarant se rallier à la rue de Poitiers. Ce début a été accueilli par des houras effrayants. Les citoyens présents ont flétri les doctrines monarchico-bonapartistes du sieur Auger, et ont manifesté leurs sympathies pour la République démocratique et sociale par des cris non équivoques.

— Avant-hier, les citoyens du canton de la Halle-aux-Blés étaient appelés par affiches, à former un comité électoral. Les personnes qui avaient provoqué cette réunion, et que nous croyons appartenir à l'ancien parti Cavaignac, ont obtenu un résultat inattendu. Les premières candidatures proposées furent celles de Greppo, Benoit, Doure, Pelletier et Benjamin Raspaille. Le bureau, sentant que le vent ne tournait pas de leur côté, s'est empressé de lever la séance.

— Le banquet démocratique du canton d'Anse, aura lieu dimanche, 29 avril, dans un local à couvert.

— On nous écrit de Vienne :

« Encore un acte de corruption possible de la loi électorale, titre 11, art. 105. Un jeune homme, d'une nature simple et d'une grande ignorance, vient de me faire l'aveu devant plusieurs témoins que le sieur R..., curé de L..., (Rhône) l'a engagé de voter pour Henri V, aux prochaines élections, et de déterminer ses camarades à en faire autant. Quatre personnes, sur lesquelles pouvait compter le jeune homme, devaient lui donner 90 fr. en espèces, sur lesquels 10 fr. devaient être prélevés pour courtage. Ce fait, que je puis attester, n'a pas besoin de commentaires. »

— Un grand banquet démocratique aura lieu à St-Genis-Laval, le dimanche, 6 mai prochain. Le prix du billet est de 1 fr. On peut s'en procurer aux bureaux du *Republicain* et du *Peuple Souverain*. Les toasts devront être adressés au plus tard jeudi, 3 mai, au citoyen Montoillier, à St-Genis-Laval ; ils ne seront admis qu'à condition que leurs auteurs feront connaître leurs nom et adresse.

— Le 68e de ligne va quitter Lyon pour se rendre à Briançon ; en annonçant cette nouvelle à ce brave régiment, on lui aurait dit : « Cela vous apprendra à lire les journaux socialistes. » C'est ainsi qu'on récompense le zèle républicain de nos soldats. En partant, ils emportent nos sympathies.

Nous faisons des vœux pour qu'ils conservent et développent les grands principes dont ils sont animés. L'intérêt de la patrie et de la liberté dont ils sont les défenseurs, leur en font un devoir. Les camarades qui les remplaceront ici viendront se réchauffer à leur tour, au foyer ardent de la République démocratique et sociale.

— L'Association fraternelle laborieuse des cordonniers et bottiers prévient ses concitoyens qu'elle vient d'ouvrir un magasin de chaussures, rue Ste-Claire, n. 5, à l'angle de la place du Pont et du cours de l'Egalité, maison de la brasserie, à la Guillotière.

Voici nos principes :

Guidé par les principes qui nous animent, nous avons repoussé le partage annuel des bénéfices ; les bénéfices seront capitalisés. La caisse sociale garantira l'instruction aux enfants, ses sollicitudes aux veuves et aux orphelins, une retraite aux vieillards.

La solidarité n'est point pour nous un vain mot. Beaucoup de corporation ne pourront pas s'organiser par leurs propres ressources ; aussitôt que notre caisse nous le permettra, nous leurs offrirons nos services. Aidez-nous aujourd'hui, frères, et nous vous aiderons demain.

Pour la Commission,

Le secrétaire, SOULARIER Louis.

— La personne qui aurait perdu un billet du Mont-de-Piété de Lyon, du 5 mars 1849, pourra s'adresser au citoyen Julot, marchand de vin, quai Puits-de-Sel, n. 127.

Spectacles de mercredi.

GRAND-THÉÂTRE. — Dernière représentation de La

Biche au bois.

CÉLESTINS. — Estelle, ou le père et la fille, vaudeville. — 90-92-94, drame. — L'Enfant changé en nourrice, ou le jugement de Salomon, chansonnette. — Je suis enrhumé du cerveau, chansonnette.

## Nouvelles étrangères.

Italie.

ALEXANDRIE. — Les craintes que nous avions exprimées se réalisent. Nous savons positivement que le 24, les Autrichiens doivent entrer dans Alexandrie. (L'Opinion.)

D'après ce même journal, le cit. Bois-le-Comte aurait dit que cette forteresse est nécessaire à l'Autriche ; que s'en plaindre serait folie, qu'après tout cette place est un point de nulle importance.

— VENISE, 16 avril. — Une lettre de l'envoyé vénitien, à Paris, assure que le gouvernement français se serait employé auprès du gouvernement autrichien, pour obtenir une suspension des hostilités contre Venise, et qu'en même temps ce même gouvernement s'entendait avec le cabinet britannique, à l'effet de traiter diplomatiquement en faveur de cette ville. (L'Indépendante.)

ROME. — Le représentant Oudinot a développé, dans un long discours, la nécessité de faire à tous les peuples de l'Europe et à toutes les représentations nationales un exposé clair et raisonné sur le droit de se gouverner par les seules lois et par les institutions que le Peuple romain prétend se donner à lui-même, sans avoir besoin pour cela de subir la volonté d'une caste qui a des intérêts opposés à ceux de la population tout entière ; lequel exposé, fait encore aux catholiques de toutes les parties du globe, devrait contenir de plus une déclaration de respect à l'égard du chef de la chrétienté, et la volonté expresse du Peuple romain, que le pouvoir spirituel des papes soit maintenu dans son intégrité.

Le *Contemporain* donne le projet de constitution tel qu'il a été rédigé par la commission, et tel qu'il a été lu à l'assemblée dans la séance du 17 avril.

Le rapport sur ce projet de constitution fait par le citoyen Agostini a été couvert d'applaudissements par les tribunes.

— Un décret du triumvirat établit que l'armée de la République sera forte de 45 à 50 mille hommes de toutes armes, et divisée en trois divisions et six brigades.

LIVOURNE, 18 avril. — La tranquillité se maintient dignement dans notre cité. Plusieurs députés de l'Assemblée constituante, forcés de s'éloigner de Florence, sont arrivés ici. Le bruit court que l'Assemblée toute entière doit se réunir dans nos murs pour délibérer sur les destinées du pays. (Corr. Livorn.)

SICILE. — Les nouvelles les plus affligeantes nous arrivent de la Sicile :

Après la prise de Catane, celle de Siracuse, puis celles d'Augusta et de Noto. Le 15, les troupes du roi bombardèrent ont dû attaquer Palerme.

## FAITS DIVERS.

Un journal publie la liste des candidats de la rue de Poitiers pour huit départements. Nous y remarquons un prince, douze marquis, huit comtes, cinq à six généraux, le reste vicomtes et barons, en tout trente noms, c'est-à-dire à peu près autant que de personnes, précédés de la particule nobiliaire de.

Qu'on vienne dire ensuite que la rue de Poitiers représente la bourgeoisie ! Bons bourgeois, bonnes dupes ! Le mot sera-t-il toujours vrai ?

— On lit dans le *Republicain* :

« La réunion électorale des députés de l'armée, annoncée pour hier et entravée par l'arbitraire du pouvoir, avait excité autour de la salle de la Fraternité, où elle devait avoir lieu, une grande animation causée par le déploiement de forces policières. Voici quelques détails que l'on nous donne : « La porte de la salle a été fermée par l'autorité, et la rue envahie par de nombreux agents de police ; les sous-officiers, prévenus avant d'arriver à la rue Martel, par des ouvriers postés en sentinelles, se sont retirés et sont allés porter la fâcheuse nouvelle de l'empêchement dans toutes les casernes. Il y a eu toute la soirée des patrouilles dans le quartier, et les troupes des casernes voisines sont restées sous les armes. Aucune résistance à cette violation nouvelle de la liberté des élections n'a eu lieu. Plus de 500 sous-officiers étaient venus pour assister à la réunion. »

— Les Hongrois présents à Paris se sont réunis aujourd'hui dans un banquet, pour fêter les grandes et belles victoires remportées sur les Autrichiens et les Russes par leurs braves concitoyens.

— Le cit. *Crédit*. — Un groupe d'amateurs de curiosités contemporaines s'était formé avant-hier soir devant l'étalage d'un marchand d'estampes du passage Choiseul, et là, sans se soucier des voisins, chacun exprimait à haute voix les réflexions que faisait naître dans son esprit l'exhibition des objets. — Tiens ! disait un jeune gamin, voilà monseigneur le duc de Bordeaux avec une étoile... C'est son étoile qui file.

— Et cette idée qu'ils ont eue, ajoutait un vieil ouvrier, de l'appeler le cit. *Crédit* ! Est-ce qu'on ne sait pas que *Crédit* est mort, puisque les mauvais payeurs l'ont tué ?

— Le citoyen Esquirois, homme de lettres, ancien rédacteur du journal *l'Accusateur Public*, prévenu d'avoir pris part aux affaires de juin, vient de se constituer prisonnier à l'hôtel de la rue Cherche-Midi. Il va passer devant le deuxième conseil de guerre, où sa défense sera présentée par M<sup>r</sup> Nongent Saint-Laurent.

— Un général de division. — On s'entretenait avant-hier à l'Assemblée nationale des fâcheux dissentiments survenus entre les comités bonapartistes, et l'on disait qu'en allant s'absorber dans la rue de Poitiers, un honorable général avait jeté la division dans son parti :

« Il a raison, s'écria l'intermittent citoyen D...., il n'était que général de brigade, et le voilà à la tête d'une division. »

— Un homme volé. — Les piquantes révélations faites avant-hier à la tribune de l'Assemblée avaient, on le pense bien, mis en émoi tout le ban et l'arrière ban de la représentation nationale. Parmi ceux qui manifestaient le plus chaudement leurs sentiments à cet égard, on remarquait un député des plus haut placés sur la Montagne :

« Moi qui avais mis toute ma confiance dans B.... (ici re-

naît le nom d'un condamné de Bourges) ; comme il m'a trompé ! Je le croyais l'inventeur de la fameuse proposition de l'impôt forcé.... Ce n'était qu'un plagiaire, un vil plagiaire du citoyen banquier D.... Je suis volé ! archivolé ! »

## VARIÉTÉS.

Le Berger de Kravan.

La bergerie du père Mathurin, le berger de Kravan, notre vieux patriote de 92, dépendait d'une métairie de nos environs ; depuis plusieurs jours, je n'avais pas rencontré le vieillard dans les *pacages* où il conduisait habituellement son troupeau ; l'un des soirs de ces derniers jours de février, si chauds, si printaniers, je me rendis à la bergerie du père Mathurin ; le soleil allait disparaître derrière le rideau de grands sapins, qui au loin s'étendaient à l'horizon ; j'entrai dans la cour de la métairie ; je vis le vieux berger au milieu d'une partie de sa *troupe*, composée de brebis qui avaient mis ou qui allaient bientôt mettre bas, tant la saison est douce et hâtive cette année ; bon nombre de petits agneaux, dont le plus vieux avait deux ou trois jours, et le plus jeune seulement quelques heures de naissance, étaient là, bêlant, s'ébattant sur la paille fraîche ou se pendant aux mamelles gonflées de leurs mères.

Le père Mathurin ne m'aperçut pas d'abord ; il était à genoux, nu-tête, ses longs cheveux blancs tombant sur ses épaules, couvertes de sa *roulière* grise à raies brunes ; il tenait entre ses bras un agneau qui venait de naître, et le regardait avec une expression de tristesse et de pitié dont je fus surpris ; je m'approchai ; le vieux berger disait à demi-voix, comme s'il se fût adressé à l'agneau :

— Pauvre cher petit... pauvre aigeon... il y a donc des créatures du bon Dieu, chez les bêtes comme chez les hommes, qui semblent en naissant vouées à l'abandon.

Et la figure vénérable du berger me parut chagrine.

— Bonsoir, père Mathurin, lui dis-je.

— Ah ! c'est vous, monsieur, reprit-il en se retournant, vous me voyez bien peiné...

— Qu'avez-vous donc ? père Mathurin...

Le vieillard, secouant la tête et me montrant l'agneau qu'il tenait entre ses bras et qui poussait de petits bêlements plaintifs, me répondit :

— Encore un pauvre aigeon, monsieur ; c'est le second de cette année... pourvu qu'il soit le dernier...

— Un aigeon ? ... et qu'est-ce que cela, père Mathurin ?

Le vieillard m'indiqua du doigt une belle et grasse brebis blanche, à la tête et aux pattes fauves, et me dit :

— Regardez bien, monsieur, là-bas, cette brebis, près du hangar, c'est la plus belle de ma troupe, car je l'appelle la *sans-pareille*. Elle est la mère de ce pauvre petit... et pourtant vous allez voir.

Et le père Mathurin déposa l'agneau sur la paille... aussitôt il fit un bond joyeux, et avec un instinct merveilleux, se fanilant à travers plusieurs brebis allaitant leur progéniture, il alla retrouver sa mère, éloignée de nous de vingt pas environ ; la sûreté de l'instinct de l'agneau ne m'étonna pas, je savais avec quelle incroyable sagacité ils savent reconnaître leur mère, et comment celles-ci de leur côté ne se laissent jamais téter par d'autres que leurs petits : l'aigeon, ainsi que l'appelait le vieux berger, courut donc à la brebis, se glissa sous elle pour atteindre à son pis... mais bientôt celle-ci le repoussa d'un coup de tête, et s'éloigna ; plusieurs fois de suite l'agneau la poursuivit en bêlant, et reçut ce mauvais accueil ; ainsi rebuté, l'aigeon tenta vainement de s'approcher de plusieurs autres brebis ; celles-ci, ne le reconnaissant pas pour être à elles, le reçurent aussi peu maternellement, et il se mit à pousser de nouveau des bêlements plaintifs.

(La suite à demain.)

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Imprimerie de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.

## MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

## TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc. par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraites du *Traité de Thérapie* du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés. prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuroiel dont on a l'habitude de gorgier les malades. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.